



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis
est disponible dans
impots.gouv.fr via la
barre de recherche

M THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 69 517 608 160
Référence de l'avis : 19 34 4594575 92

Numéro de propriétaire : 299 T00388 F

Débiteur(s) légal(aux) :
USUFRUITIER 0253 MCW7NR
M THOMAS THIBAUT MICHEL F

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2019**

1 281,00 €

Vous devez payer cette somme, soit :

- en ligne sur **impots.gouv.fr** en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, au plus tard le 01/10/2019 sur **impots.gouv.fr**, par téléphone ou courriel (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur **impots.gouv.fr** ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2021 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034* - Courriel : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 - Sur le paiement de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS GRAND BEZIERS
9 AVENUE PIERRE VERDIER - CS 10564 34537 BEZIERS CEDEX
Tél : 04 67 35 69 45
 - Sur le montant de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS GRAND BEZIERS - S.A.I.D. EXTERIEUR
9 AVENUE PIERRE VERDIER - CS 10564 34537 BEZIERS CEDEX
Tél : 04 67 35 69 45

*(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Commune : 299 SERIGNAN

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	22,61 %	%	2,58 %	21,45 %	0,205 %	12,78 %	%	
	Taux 2019	22,61 %	%	2,58 %	21,45 %	0,196 %	12,30 %	%	
	Adresse	9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN							
	Base ①	2085		2085	2085	2085	2085		1232
	Cotisation	471		54	447	4	256		
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2018	461		53	438	4	261		1232
	Cotisations 2019	471		54	447	4	256		
Variation	+2,17 %	%	+1,89 %	+2,05 %	0 %	-1,92 %	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2018								
	Cotisations 2019								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
Références administratives : 340 53 024 035 299 299 H H						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			49
						Dégrevement Habitation principale			
						Dégrevement JA État			
						Dégrevement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :			1281

Références administratives : 340 53 024 035 299 299 H H